



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 1^{er} avril 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Le Maire Monsieur Michel Plourde
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : poste vacant
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Maire : Monsieur Michel Plourde

Absents :

Conseillère #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans l'édifice municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière: madame Josée Vendette qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Les membres du Conseil se sont identifiés individuellement par voie téléphonique sous la présidence de monsieur Michel Plourde Maire. Étant donné qu'il n'y a pas quorum, la séance n'est pas reconnue légale et il ne peut y avoir de débats et aucun vote ne sera pris en considération.

La séance publique est enregistrée et diffusée en direct sur le site Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, annonce que la séance n'aura pas lieu, que trois membres du conseil l'ont avisé de leur absence, quelques heures seulement avant l'assemblée pourtant dûment convoqué selon les règles.

Le Maire, monsieur Michel Plourde, fait mention que l'avis de convocation a été transmis lundi par voie électronique, avec tous les documents pertinents en annexe.

Le Maire lit le courriel envoyé par la conseillère Ginette Pinard exprimant son désaccord avec la rencontre extraordinaire. Le Maire exprime son désaccord aux arguments de la conseillère Pinard et a expliqué les motifs de la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. OTJ – Présentation des demandes été 2021 et décisions;



3. Négociations avec les groupes d'employés – Compte rendu des rencontres et décisions;
4. Période de question;
5. Levée de l'assemblée.

L'avis public a été donné le 30 mars 2021.

No de résolution
ou annotation

MOT DE FERMETURE

Monsieur le Maire Michel Plourde prononce la clôture de la séance du 1^{er} avril 2021.

LEVÉE DE LA SÉANCE à 19 h 21.

Je, Michel Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Josée Vendette, Directrice générale